

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires,
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant Monsieur Stéphane VILLAR, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président du jury du concours externe de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires ouvert au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 29 janvier 2024 nommant le jury du concours externe de recrutement de psychologues de l'éducation nationale spécialité éducation, développement et apprentissage, à la session 2024,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : sont nommées pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Emmanuelle AUZANNE
Psychologue de l'éducation nationale

Académie de NANTES


Mme Nathalie MAILLEUX
Psychologue de l'éducation nationale

Académie de NANCY-MÉTZ

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 16 avril 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
Le chef de bureau DGRH D4



Emmanuel GORIAU